

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 795, Alphonse-Desjardins, le jeudi **16 février deux mille douze à 19 h 30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

**EST ABSENTE :** Mme Janet Jones, Administratrice

**- ORDRE DU JOUR -**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 19 janvier 2012
3. Adoption de la politique de gestion contractuelle de la *Société de gestion et acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT)*
4. Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'avant projet pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue du Sault (Lévis)
5. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement – projet « Études d'avant projet / mesures prioritaires »
6. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement – projet « Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV)»
7. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2013-2014

8. Dépôt des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012
9. Adoption de la modification de tracé du parcours Lévisien 1 en dehors des périodes de pointe, de la modification de la fréquence du parcours du Lévisien 2 en dehors de la période de pointe et des modifications de la plage horaire des parcours numéro 23, 329, 27 express et 35 express dans le secteur « est » de la ville de Lévis et des parcours numéro 10-20-30, 64 et 65 dans le secteur « ouest » de la ville de Lévis ainsi que le retrait des parcours numéro 14 et 27 spécial à compter du 19 mars 2012
10. Adoption du plan d'amélioration de service pour l'année 2012 de la ST Lévis
11. Acceptation du projet d'entente de la convention collective de l'entretien Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG) et autorisation de signatures
12. Comptes payables
13. Points divers
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

**- RÉSOLUTION 2012-020-**

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 16 février 2012 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**2. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 19 janvier 2012**

**- RÉSOLUTION 2012-021-**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 19 janvier 2012 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**3.- Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Société de gestion et acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT)**

**- RÉSOLUTION 2012 -022-**

**CONSIDÉRANT** que le 1er avril 2010, les neuf (9) sociétés de transport en commun du Québec se sont associées afin de former la société en nom collectif *Société de gestion et acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT)*;

**CONSIDÉRANT** que *AVT* a pour mission de fournir aux sociétés de transport en commun des services d'acquisition de véhicules de transport et d'assurer une vigie technologique et d'affaires;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette mission, *AVT* est appelée à réaliser des appels d'offres publics au nom des Sociétés de transport en commun du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103.2 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) (ci-après la «Loi») il y a lieu d'instaurer des mesures visant, entre autres, à:

- a) favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le trucage des offres;
- b) assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11.011, r.02) ou tout autre code adopté sous l'égide de cette loi;
- c) prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- d) prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- e) etc.;

**CONSIDÉRANT** que AVT propose l'adoption d'une Politique de gestion contractuelle qui s'appliquera à tout appel d'offres public ou sur invitation effectué dans le cadre de l'article 89 de la Loi regroupant une ou plusieurs sociétés de transport en commun (ci-après un « appel d'offres regroupé »);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
 appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
 et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte la politique de gestion contractuelle de la *Société de gestion et acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT)* telle que présentée dans la fiche de prise de décision FPD Politique de gestion contractuelle AVT.

**Adoptée.-**

**4.- Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'avant projet pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue du Sault (Lévis)**

**- RÉSOLUTION 2012 -023-**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la STLévis et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du

règlement du dossier du « fonds d'immatriculation » en juin 2010 ;

**CONSIDÉRANT** que cette entente prévoit notamment l'octroi d'une aide financière couvrant 75% des coûts d'une étude d'opportunité, d'impact environnemental et d'avant projet pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud – (cf. lettre du ministre Sam Hamad, le 25 janvier 2011);

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a approuvé, le 11 mai 2011, le règlement d'emprunt numéro 111 de la STLévis couvrant les coûts relatifs à cette étude – (cf. lettre du 11 mai 2011 - AM 270321);

**CONSIDÉRANT** que le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la STLévis, dûment approuvé par le Conseil de la Ville de Lévis, le 7 mars 2011 (cf. résolution CV-2011-02-11), le Conseil du Trésor et le MTQ, le 1<sup>er</sup> novembre 2011 (cf. lettre du 19 décembre 2011), prévoit la réalisation de ladite étude ;

**CONSIDÉRANT** que pour espérer rencontrer les échéances fixées à l'intérieur dudit PTI 2011-2012-2013, il y a lieu de lancer dès maintenant ladite étude ;

**CONSIDÉRANT** qu'un premier mandat d'étude d'avant-projet préliminaire et définitif visant l'implantation de voies d'autobus en mode axial sur le boulevard de la Rive-Sud, entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse- Desjardins a été octroyé le 8 février 2012 (cf. résolution 2012-016) ;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat a été octroyé sur la base d'une recommandation d'un « comité d'évaluation des offres de services professionnels » dûment constitué en vertu de la résolution 2011-190 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale, conditionnellement à l'accord en ce sens manifesté par le Conseil de la ville de Lévis, à lancer un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'avant projet pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue du Sault (Lévis) ;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à reconduire la nomination des membres du Comité de sélection ayant procédé à l'évaluation des propositions de services professionnels dans le cadre de l'octroi du mandat d'étude d'avant-projet préliminaire et définitif visant l'implantation de voies d'autobus en mode axial sur le boulevard de la Rive-Sud, entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse-Desjardins (Lévis).

**QUE** cette résolution soit conditionnelle à l'accord en ce sens manifesté par le Conseil de la Ville de Lévis.

**Adoptée.-**

**5.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement – projet « Études d'avant-projet / mesures prioritaires »**

**- RÉSOLUTION 2012 -024-**

**CONSIDÉRANT** la décision de procéder au lancement d'un appel d'offres publiques pour la réalisation d'une étude d'avant projet pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue du Sault (Lévis) – (cf. résolution 2010-149) et l'octroi d'un mandat, le 8 février 2012, visant l'implantation de voies d'autobus en mode axial sur le boulevard de la Rive-Sud, entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse-Desjardins (cf. résolution 2012-016);

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ces mandats génère, au sein de la Direction de la planification et du développement, des tâches supplémentaires qui ne peuvent être assumées par le personnel en place (cf. FPD E1150 DPD description de tâches) ;

**CONSIDÉRANT** l'importance stratégique de ces projets pour le développement de la ST Lévis ainsi que la nature des interventions et des suivis à réaliser auprès des nombreux partenaires impliqués (Ville de Lévis, MTQ, Desjardins, firmes d'ingénieurs, ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs (MDDEP), Hydro Québec, etc.) ;

**CONSIDÉRANT** que des sommes à cette fin ont été prévues à l'intérieur du budget 2012 de la ST Lévis ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement - projet « Études d'avant-projet / mesures prioritaires » selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et les professionnels non-syndiqués.

**QUE** cette autorisation est toutefois conditionnelle à l'acceptation du projet d'étude par le Conseil de la Ville de Lévis, tel qu'indiqué dans la résolution no 2012-023.

**Adoptée.-**

**6.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement – projet « Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV)»**

**RÉSOLUTION 2012-025-**

- CONSIDÉRANT :** la décision de la ST Lévis d'acquérir un « Système de transport intelligent (STI) » et un « Système intégré de planification et d'exploitation (SIPE) » tels qu'inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2009-2010-2011 (amendé 2) (cf. résolution 2009-014) et confirmé par l'approbation, le 23 juin 2010 par le ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT), de son règlement d'emprunt numéro 103 au montant de 6,8M\$ (cf. autorisation AM 267374) ;
- CONSIDÉRANT :** que ce projet vise à améliorer la régulation du réseau de transport de la ST Lévis et à informer en temps réel la clientèle ;
- CONSIDÉRANT :** que l'implantation de cette nouvelle technologie dans les processus d'affaires de la STLévis doit se dérouler sur une période de 18 mois et qu'elle ne peut être assumée par le personnel actuel des Directions de la planification et du développement et celle de la l'exploitation ;
- CONSIDÉRANT :** le caractère stratégique de ce projet pour le développement de la ST Lévis et l'enjeu financier qui s'y rattache ;
- CONSIDÉRANT :** que ce projet se déroule en consortium avec les sociétés de transport de Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières et que le plan de déploiement prévoit l'amorce des travaux d'implantation en mars 2012 pour la STLévis ;
- CONSIDÉRANT :** que des sommes à cette fin ont été prévues à l'intérieur du budget 2012 de la ST Lévis ;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation des directions de la planification et du développement ainsi que celle de l'exploitation à la Direction générale;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement



**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche, sur une base contractuelle, d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement - projet « Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV)» selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et les professionnels non-syndiqués.

**Adoptée.-**

**7.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2013-2014**

**- RÉSOLUTION 2012- 026 -**

**CONSIDÉRANT** l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), la Société de transport de Lévis doit produire chaque année un Programme triennal d'immobilisations (PTI);

**CONSIDÉRANT** que ce programme doit, avant d'entrer en vigueur, être approuvé par la Ville de Lévis;

**À CES CAUSES :**

**Article 1 :** Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante commune si elle était ici au long retranscrite;

**Article 2 :** Que la Société de transport de Lévis adopte son Programme triennal d'immobilisations pour les années 2012-2013-2014 au montant de 78 918 000\$ tel que décrit au document ci-joint faisant partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit;

**Article 3 :** Que copie de la présente résolution et du Programme triennal des immobilisations 2012-2013-2014 soient transmis à la Ville de Lévis, au Ministre des Affaires Municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) et au Ministre des Transports;

**Article 4 :** Le présent Programme triennal des immobilisations entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Programme triennal des immobilisations (PTI) de la Société de transport de Lévis pour les années 2012-2013-2014 au montant de 78 918 000\$ tel que lu.

**Adoptée.-**

## **8. – Dépôt des états financiers**

**9.- Adoption de la modification de tracé du parcours Lévisien 1 en dehors des périodes de pointe, de la modification de la fréquence du parcours du Lévisien 2 en dehors de la période de pointe et des modifications de la plage horaire des parcours numéro 23, 329, 27 express et 35 express dans le secteur « est » de la ville de Lévis et des parcours numéro 10-20-30, 64 et 65 dans le secteur « ouest » de la ville de Lévis ainsi que le retrait des parcours numéro 14 et 27 spécial à compter du 19 mars 2012**

### **RÉSOLUTION 2012-027-**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 79 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) précise à quel moment une décision concernant l'établissement, la modification ou la suppression d'un parcours ou d'un circuit s'applique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de Lévis apportera à compter du 19 mars 2012 un ajustement de parcours, une modification de fréquence, des modifications de plage horaire et le retrait de deux (2) parcours comme en fait foi la description suivante;

- **Parcours Lévisien 1 : ajustement de parcours**

Du lundi au vendredi entre 9h30 et 15h20 et entre 17h50 et 22h42 ainsi que toute la journée le samedi et le dimanche le tracé est modifié comme suit:

Le Lévisien 1 circulera entre le terminus Saint-Étienne sur la route Lagueux jusqu'à l'intersection de la rue de la Concorde et du boulevard de la Rive-sud, en passant par la route Lagueux, la rue Principale, la 1<sup>ère</sup> avenue, la route du Pont (116), la route Marie-Victorin et le boulevard de la Rive-Sud (Lévis);

- **Parcours Lévisien 2 : modification de la fréquence de passage**

Du lundi au vendredi entre 8h45 et 14h45 la fréquence du service passera de dix (10) à quinze (15) minutes.

#### **SECTEUR « EST » DE LA VILLE DE LÉVIS**

- **Parcours numéro 14 : retrait du service**

Du lundi au vendredi retrait complet du service (traverse de Lévis en direction du Campus Desjardins et du secteur Faubourg du golf (Lévis).

- **Parcours numéro 23 : modification de la plage horaire**

Du lundi au vendredi, le service sera offert en période de pointe seulement soit de 6h30 à 9h30 et de 14h30 à 18h30; Le samedi le service sera retiré.

- **Parcours numéro 27 express : retrait du départ de 16h55**

Du lundi au vendredi, le départ de 16h55 du pavillon Desjardins (cité universitaire, Québec) en direction du quartier Saint-Jean-Chrysostome (Lévis) est retiré.

- **Parcours numéro 27 spécial : retrait du service**

Le samedi, le départ de 7h55 du quartier Saint-Jean-Chrysostome (Lévis) est retiré;

Le samedi, le départ de 17h10 de la Cité universitaire, (Québec) en direction du quartier Saint-Jean-Chrysostome (Lévis) est retiré.

- **Parcours numéro 329 : retrait du service en soirée**

Du lundi au vendredi de 19h20 à 22h45, secteurs du Vieux-Lévis et Faubourg du golf (Lévis).

- **Parcours numéro 35 express : retrait des départs de 6h05, 6h30 et de 17h25**

Du lundi au vendredi, les départs de 6h05 et de 6h30 quartier Charny (Lévis) en direction de la Cité universitaire, (Québec) sont retirés;

Du lundi au vendredi le départ de 17h25 de la Cité universitaire, (Québec) en direction du quartier Charny (Lévis) est retiré.

#### **SECTEUR « OUEST » DE LA VILLE DE LÉVIS**

- **Parcours 10-20-30 : retrait des départs de 11h30, 12h45, 13h30, 15h00, 18h45 et 19h30**

Du lundi au vendredi les départs 11h30, 13h30 et de 15h00 du parc-o-bus (route du Pont quartier Saint-Nicolas (Lévis)) en direction de la Rive-Nord sont retirés;

Du lundi au vendredi les départs de 12h45, 15h, 18 h45 et 19h30 du parc-o-bus (route du Pont quartier Saint-Nicolas (Lévis)) en direction des quartiers du secteur « ouest » de la rivière Chaudière sont retirés.

- **Parcours numéro 64 : retrait des départs de 9h40, 10h55, 12h55, 14h25, 19h30, 20h10, 20h50, 22h et 23h**

Du lundi au vendredi les départs de 9h40, 10h55, 12h55 et 14h25 du quartier Breakeyville (Lévis) en direction du quartier Saint-Nicolas (Lévis) sont retirés;

Du lundi au vendredi les départs de 19h30, 20h10, 20h50, 22h et 23h du parc-o-bus ((route du Pont, quartier Saint-Nicolas (Lévis)) en direction du quartier Breakeyville (Lévis) sont retirés.

- **Parcours numéro 65 : retrait du départ de 10h23**

Du lundi au vendredi le départ de 10h23 de la rue du Parc de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est retiré.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte la modification de tracé du parcours Lévisien 1 en dehors des périodes de pointe, la modification de la fréquence du parcours Lévisien 2 en dehors de la période de pointe, les modifications des plages horaires des parcours numéro 23, 329, 27 express et 35 express dans le secteur est de la ville de Lévis et des parcours numéro 10-20-30, 64 et 65 dans le secteur ouest de la ville de Lévis ainsi que l'abolition des parcours numéro 14 et 27 spécial à compter du 19 mars 2012 ;

**QUE** la clientèle et la population soient informées desdites modifications à être apportées.

**Adoptée.-**

#### **10.- Adoption du plan d'amélioration de service pour l'année 2012 de la ST Lévis**

##### **- RÉSOLUTION 2012-028-**

**CONSIDÉRANT** que le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (PAGASTC) a été prolongé pour l'année 2012, à la suite de l'approbation par décret de la prolongation dudit programme par le Conseil des ministres, le 14 décembre 2011 ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a été bonifié pour l'année 2012 au niveau du déplafonnement de la subvention autorisée ;

**CONSIDÉRANT** que pour bénéficier de cette bonification pour l'année 2012, la ST Lévis doit soumettre au Ministère des Transports du Québec un plan d'amélioration des services révisé comportant les paramètres d'offre de services que la société entend mettre en œuvre pour l'année 2012 ;

**CONSIDÉRANT** que la STLévis a débuté en juin 2011 la mise en place d'un nouveau réseau de transport collectif favorisant une meilleure desserte de son territoire et de ses grands générateurs de déplacement;

**CONSIDÉRANT** que l'actuel plan de développement du réseau de la ST Lévis repose sur offre de service de 203 078 heures (productives et improductives) pour l'année 2012 soit une augmentation 73 695 heures par rapport à l'année de référence 2006;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le plan d'amélioration de service pour l'année 2012 tel que déposé par la Direction générale.

**Adoptée.-**

**11.- Acceptation du projet d'entente de la convention collective des employés de l'entretien (Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG)) et autorisation de signatures**

**RÉSOLUTION 2012-029-**

**CONSIDÉRANT** le mandat de la Direction générale concernant le renouvellement de la convention collective des employés de l'entretien échue depuis le 2 novembre 2011;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre les parties;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil entérine les conditions de travail dans le cadre du renouvellement de la convention collective des employés de l'entretien (Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG)) d'une durée de cinq (5) ans pour la période du 2 novembre 2011 au 1er novembre 2016 et autorise messieurs Michel Patry, président, Jean-François Carrier, directeur général, Mario Sirois, adjoint au directeur général et Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien à signer ladite convention collective de travail.

**Adoptée.-**

## **12. - COMPTES PAYABLES**

### **- RÉSOLUTION 2012-030-**

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Madame Marjorie Guay  
et résolu unanimement

**QUE** les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

|                     |                   |               |
|---------------------|-------------------|---------------|
| Salaire :           | Période #1 à # 5  | 880 133.54 \$ |
| Bordereaux nos :    | #17 471 à #18 222 | 974 935.54 \$ |
| Paiements directs : |                   | 37 283.82 \$  |

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2012 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

**13.- Points divers**

**14. - Période de questions**

**15. - Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2012-031-**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Madame Marjorie Guay  
et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**